Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		prorograne er	à l'etiquetage	e des produit	2 DIOIOB	ıques		
I.1 Numéro du	document			I.2 Type d'Opéra	ateur			
FR-BIO-16.250-005	53958.2023.001			☑ Opérateur □ Groupe d'op	pérateurs			
T. O. C.				T 4 A 4	. (1 1	A 1 - 11/10		
	a groupe d'opérateu	rs		I.4 Autorité com	-	_	anisme de co	ntrole
Nom Adresse				Autorité Adresse		D (FR-BIO-16) rges Bizet , 47	200 Marman	dь
Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	iges bizet, 47	Code ISO	FR
I.5 Activité ou ac • Production • Préparation • Exportation	ctivités de l'opérateu	ur ou du groupe d'o _l	pérateurs					
• (a) Végétaux e Méthode o	catégories de produ oduction et produits végétaux de production: ion biologique, sauf	non transformés, y	compris les semer					u Conseil et
	de production: ion de produits biolo	ogiques		R				
Le present doct convient) satisf I.7 Date, lieu Date Lieu	ument est délivré co fait aux exigences du 18 juillet 2023 12:07:48 +0200 CEST Marmande (FR)	1.	LISUD	I.8 Validité Certificat valab		01/06/2023		31/12/2024

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	2100-9-4-0 01 01 010	quetage des produits biologiques	
	II.1 Répertoire des produits		
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
specindues	Raisin de cuve : Raisin de cuve Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de	,	Biologique Biologique
bec:	raisins : Côtes de Bordeaux Francs rouge 2021, 2022 Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Côtes de Bordeaux Castillon 2021, 2022		Biologique
T S	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Vin sans IG blanc	,	Biologique
Licincino iacunaturo	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Côtes de Franc 2009, 2010, 2014, 2015, 2016, 2019, 2020, 2022		Biologique
ים דמ	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Côtes de Bordeaux francs rouge 2020		Biologique
וכזו	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Castillon Côtes de Bordeaux 2020		Biologique
יוכוו	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Vin Sans IG blanc 2014, 2015, 2016		Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Côtes de Franc 2008, Issu de raisins biologique		Biologique
יוו חדום דו	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Cotes de Castillon 2008. Issu de raisins biologique		Biologique
,	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Castillon côtes de Bordeaux 2015, 2016, 2017, 2018, 2019		Biologique
	Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Côtes de Castillon 2009, 2010, 2011, 2015, 2016, 2018, 2019		Biologique
	II.2 Quantité de produits		
	II.3 Informations sur les terres		
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'o II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opé effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectu	érateur ou le groupe d'opérateurs et indiguant și l'activité ou le	s activités sont pérateur, le sous-
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tie 2018/848	ers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du	règlement (UE)
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l' règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérat il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant	'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article teurs reste responsable en ce qui concerne la production biolog	34, paragraphe 3, du gique et pour lesquelles
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 20 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC d'accréditation Hyperlien vers le certificat d'accréditation	O18/848 Document justificatif fourni à l'opérateur conform de certification en vigueur à la date d'édition du p que défini par la circulaire afférente de l'INAO.	nément au programme résent certificat et tel